

# Fonds Fidelity Marchés émergents

Série B

7 MARS 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Marchés émergents - série B (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse [sc.francais@fidelity.ca](mailto:sc.francais@fidelity.ca), ou visitez le [fidelity.ca](http://fidelity.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

**Après la fermeture des bureaux le 27 mai 2025, le Fonds ne sera plus offert à de nouveaux investisseurs. Le Fonds continuera d'être offert aux investisseurs existants, notamment : i) ceux qui participent à des programmes de souscriptions ou d'échanges systématiques; et ii) ceux qui effectuent de nouvelles souscriptions au moyen d'un compte discrétionnaire qui est géré par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients, et ce, si le Fonds faisait partie d'un portefeuille modèle discrétionnaire, programme de répartition de l'actif ou autre produit de placement semblable avant la fermeture des bureaux le 27 mai 2025. Votre courtier ou conseiller doit nous informer que votre compte satisfait les conditions prévues au sous-paragraphe ii) ci-dessus afin que nous puissions traiter la souscription de titres du Fonds. Fidelity a pris cette décision afin de maintenir l'intégrité du Fonds.**

## ■ BREF APERÇU\*

|                                           |                                        |
|-------------------------------------------|----------------------------------------|
| CODES DU FONDS                            | (\$ CA) FSI : 275<br>(\$ US) FSI : 776 |
| DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE              | 8 décembre 1994                        |
| VALEUR TOTALE DU FONDS AU 31 JANVIER 2025 | 5,441 milliards \$                     |
| RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)          | 2,23 %                                 |

|                              |                                          |
|------------------------------|------------------------------------------|
| GESTIONNAIRE DU FONDS        | Fidelity Investments Canada s.r.i.       |
| GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE | Fidelity Investments Canada s.r.i.       |
| DISTRIBUTIONS                | Annuelles, de mi-décembre à fin décembre |
| PLACEMENT MINIMUM†           | Initial : 500 \$, supplémentaire : 25 \$ |

\* Le présent document vise les parts de série B offertes dans le cadre du Programme Privilège de Fidelity (le « Programme »). Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme.

† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence. Consultez la rubrique « Frais du fonds » pour connaître les seuils de placement minimal liés aux distributions sur les frais applicables aux parts de série B dans le Programme, et communiquez avec votre représentant pour obtenir des précisions.

## ■ DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des pays à marché émergent.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 janvier 2025. Les placements du Fonds sont appelés à changer.

### DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (31 JANVIER 2025)

|    |                                          |        |
|----|------------------------------------------|--------|
| 1  | Tencent Holdings                         | 8,77 % |
| 2  | Taiwan Semiconductor Manufacturing       | 8,55 % |
| 3  | Samsung Electronics                      | 5,30 % |
| 4  | Wal-Mart de Mexico                       | 3,38 % |
| 5  | Tata Consultancy Services                | 3,13 % |
| 6  | Haier Smart Home                         | 2,88 % |
| 7  | Meituan                                  | 2,88 % |
| 8  | Powszechna Kasa Oszczednosci Bank Polski | 2,75 % |
| 9  | China Life Insurance                     | 2,46 % |
| 10 | Credicorp                                | 2,40 % |

**Pourcentage total des 10 principaux placements** 42,50 %  
**Nombre total de placements** 58

### RÉPARTITION DES PLACEMENTS (31 JANVIER 2025)

| PAR PAYS (COMPRED LA TRÉSORERIE) | %       | PAR SECTEUR                      | %       |
|----------------------------------|---------|----------------------------------|---------|
| Chine                            | 30,46 % | Produits financiers              | 23,94 % |
| Taiwan                           | 12,98 % | Technologies de l'information    | 19,42 % |
| Inde                             | 9,26 %  | Consommation discrétionnaire     | 12,52 % |
| Corée du Sud                     | 9,11 %  | Services de communication        | 10,43 % |
| Brésil                           | 7,84 %  | Industrie                        | 9,75 %  |
| Mexique                          | 5,43 %  | Matériaux                        | 7,62 %  |
| Afrique du Sud                   | 4,70 %  | Produits de première nécessité   | 6,50 %  |
| Grèce                            | 3,81 %  | Soins de santé                   | 4,84 %  |
| Hongrie                          | 2,91 %  | Énergie                          | 3,61 %  |
| Autres pays et actifs nets       | 13,50 % | Autres placements et actifs nets | 1,37 %  |

## ■ QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

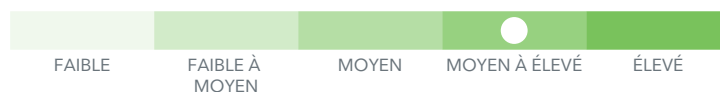
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen à élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

### AUCUNE GARANTIE

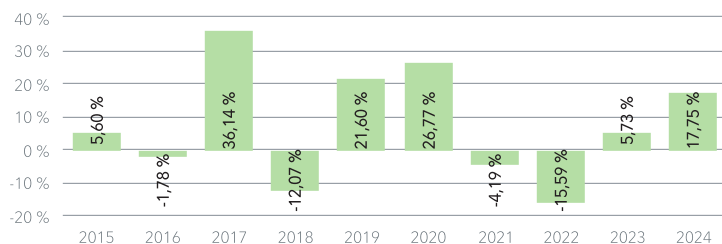
Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

## ■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série B du Fonds au cours des 10 dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

### RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des parts de série B du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 4 des 10 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série B du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                           | RENDEMENT | 3 MOIS SE TERMINANT LE | SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE  |
|---------------------------|-----------|------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Meilleur rendement</b> | 25,0 %    | 31 janvier 2023        | Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 250 \$ |
| <b>Pire rendement</b>     | -18,0 %   | 30 avril 2022          | Votre placement chuterait pour s'établir à 820 \$      |

### RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série B du Fonds il y a 10 ans aurait accumulé 1 807 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 6,1 %.

## ■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement à long terme
- souhaitent obtenir une exposition à des sociétés sur des marchés émergents
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres sur des marchés émergents
- cherchent à bénéficier de distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés en fonction du montant de leur placement dans le Programme

Le Fonds n'est pas un placement approprié si vous avez un horizon de placement à court terme.

## ■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série B du Fonds. Les frais et charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Les parts de série B du Fonds font automatiquement partie du Programme. Le Programme offre une réduction des frais de gestion et d'administration, versée sous la forme d'un réinvestissement de distributions (« distributions sur les frais »), qui augmente progressivement en fonction de la valeur de l'actif, résultant en des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés (avant la taxe de vente) que prévu. Nous verserons automatiquement des distributions sur les frais applicables aux parts de série B du Fonds lorsque la valeur de votre actif atteint le seuil de placement admissible. Si vous ne respectez plus les critères du seuil de placement admissible d'un palier donné des distributions sur les frais, nous diminuerons automatiquement le taux des distributions sur les frais à celui d'un palier inférieur, ce qui donnera lieu à des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés (avant la taxe de vente) sans toutefois être supérieurs aux frais de gestion et d'administration combinés de la série B. Veuillez vous reporter au tableau des distributions sur les frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, consultez les rubriques « Souscriptions, échanges et rachats » et « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds, et communiquez avec votre représentant.

### 1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription à l'achat des parts de série B du Fonds.

| OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION       | LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À L'ACHAT DE VOS PARTS |                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                       | EN POURCENTAGE (%)                               | EN DOLLARS                                            | COMMENT ÇA FONCTIONNE                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Frais de souscription initiaux</b> | 0 % à 5 % du montant de l'achat                  | 0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous décidez du taux avec votre représentant.</li> <li>Les frais de souscription initiaux sont déduits du montant de l'achat et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.</li> </ul> |

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.  
Au 30 septembre 2024, les frais associés au Fonds représentaient 2,45 % de sa valeur, ce qui équivaut à 24,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | TAUX ANNUEL<br>(EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Fonds. Fidelity a renoncé à certains frais liés au Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé. | 2,23 %                                               |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions du Fonds.                                                                                                                                                                                                                                            | 0,22 %                                               |
| <b>FRAIS DU FONDS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>2,45 %</b>                                        |

Les distributions sur les frais applicables aux parts de série B sont présentées dans le tableau ci-après :

| VALEUR DE L'ACTIF             | PALIER | DISTRIBUTION SUR LES FRAIS |
|-------------------------------|--------|----------------------------|
| 0 \$ - 249 999 \$             |        | s.o.                       |
| 250 000 \$ - 999 999 \$       | 1      | 0,050 %                    |
| 1 000 000 \$ - 2 499 999 \$   | 2      | 0,100 %                    |
| 2 500 000 \$ - 4 999 999 \$   | 3      | 0,150 %                    |
| 5 000 000 \$ - 9 999 999 \$   | 4      | 0,200 %                    |
| 10 000 000 \$ - 24 999 999 \$ | 5      | 0,250 %                    |
| 25 000 000 \$ - 49 999 999 \$ | 6      | 0,275 %                    |
| 50 000 000 \$ et plus         | 7      | 0,300 %                    |

**Renseignements sur la commission de suivi**

Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

| COMMISSION DE SUIVI                                          |                                                                          |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| EN POURCENTAGE (%)                                           | EN DOLLARS                                                               |
| Jusqu'à 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année | De 0 \$ à 10,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |

3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

| FRAIS                                   | CE QUE VOUS PAYEZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais d'opérations à court terme</b> | Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre premier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>devrez</i> verser 1 % de la valeur de ces parts. Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>pourriez</i> devoir verser 1 % de la valeur de ces parts ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.                                                                                |
| <b>Frais d'échange</b>                  | La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Frais pour rachats appréciables</b>  | Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous <i>serez</i> assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous <i>pourriez</i> être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds. |

■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

|                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fidelity Investments Canada s.r.l.<br>483 Bay Street, North Tower<br>Suite 300<br>Toronto (Ontario) M5G 2N7 | TÉLÉPHONE : 416 307-5200<br>SANS FRAIS : 1 800 263-4077<br>COURRIEL : <a href="mailto:sc.francais@fidelity.ca">sc.francais@fidelity.ca</a><br>SITE WEB : <a href="http://fidelity.ca">fidelity.ca</a> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilières.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca).